

**Séance du Conseil communal de Denges**  
**Lundi 16 mars 2026 à la Salle des Jardins**

Il est 20.15h lorsque Mme Nehla MEIER, Présidente, déclare ouverte cette dix-septième séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes.

**1. Appel**

L'appel effectué donne

Membres présents	:	30
Membres excusés	:	7
Membre non excusé	:	0

Se sont excusés pour cette séance : Pierre-Yves André, Raphaël Conus, Karin Eigenheer, Patrick Goette, Luc Markwalder, Althéa Vurpillot et Blaise Magnenat.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Pour donner suite à une demande de modification de l'ordre du jour, le préavis 3/2026 initialement prévu sous point 9 sera traité sous le point 7, ce qui décalera les autres points. Cette proposition de modification est acceptée à l'unanimité. L'ordre du jour tel que modifié est également accepté à l'unanimité et il se déroule comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025
- 4) Correspondances
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) **Préavis 3/2026** – Création d'une association intercommunale enfance et jeunesse
- 8) **Préavis 2/2026** – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 8'800'000.00 TTC pour la transformation, la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du collège de la Crosette
- 9) **Préavis 1/2026** – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 95'000.00 TTC pour un contrat d'étude de construction d'un bâtiment pour l'UAPE
- 10) Propositions individuelles
- 11) Divers

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025**

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 8 décembre 2025 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention. Mme MEIER prie Mme PALPACUER de le signer et elle le paraphe également de son côté.

### **4. Correspondances**

04.01.2026	Réception de la lettre de démission de la secrétaire du Conseil pour le 30 juin 2026 et réponse de la Présidente
21.01.2026	Réception des préavis 1-2-3/2026 et nomination des commissions
03.03.2026	Réception des rapports des commissions relatifs aux préavis 2 et 3-2026
06.03.2026	Réception des rapports de la commission Gestion-Finances
06.03.2026	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce soir
12.03.2026	Réception d'un courrier du Président du DEL Basket interpellant le Conseil Communal au sujet des travaux de rénovation de la salle de gym de la Crosette et transmission à tous les membres.

### **5. Communications du bureau**

Mme MEIER informe des taux de participations des dernières votations et élections communales, qui sont les suivants :

- Votations fédérales :	61,21%
- Election complémentaire Conseil d'Etat :	48,53%
- Election à la Municipalité :	39,84%
- Election au Conseil Communal :	37,34%

A noter que le taux de participation des étrangers a été de 10%.

Concernant les élections communales, un second tour doit se dérouler le 29 mars 2026. Quatre candidats se sont inscrits, portant ainsi le nombre total de membres à quarante. De plus elle rappelle qu'un « tout ménage » avait été envoyé en novembre 2025 pour présenter le rôle du Conseil communal avec les coordonnées de la Présidente afin que toute personne intéressée puisse la contacter, mais aucune prise de contact n'a eu lieu suite à cet envoi.

Elle annonce que pour palier à la démission de la secrétaire actuelle, Mme Fabiana CARRER JOLIAT accepte de reprendre le poste de secrétaire du Conseil communal dès le début de la nouvelle législature. Elle l'en remercie, sous les applaudissements de l'assemblée.

Enfin elle souligne qu'à des fins d'élaboration du PV la présente séance est enregistrée, mais l'enregistrement est toutefois détruit après élaboration et approbation. Personne ne s'oppose à ce mode de faire.

### **6. Communications municipales et échéancier**

Au nom de la Municipalité, M. MONNIN remercie les membres du Conseil de leur confiance renouvelée pour cette nouvelle législature.

Il annonce que le prochain Conseil se déroulera le 8 juin 2026, séance lors de laquelle les comptes 2025 seront présentés.

16.03.2026 (2021-2026)

Il passe ensuite la parole à M. ROUVELET lequel explique la raison pour laquelle les tables ont dû être supprimées ce soir.

Pour faire suite aux événements du début de l'année à Crans Montana, un audit « sécurité-incendie » a été réalisé dans le bâtiment Eglise/salle des Jardins. En l'état actuel, la salle ne peut pas accueillir plus de cinquante personnes. Des travaux vont être entrepris afin que ce nombre puisse atteindre cent personnes. La problématique principale se situe au niveau des portes qui s'ouvrent vers l'intérieur ; une modification doit être faite. Dans l'intervalle des panneaux indiquant les sorties de secours ont été apposés en attendant d'être remplacés par des panneaux lumineux.

Tenant compte des mesures de sécurité, un espace de 45 cm doit être conservé entre les chaises et de 1.20m pour les voies de fuite. Des solutions sont toutefois à l'étude dans le but de réinstaller des tables.

#### **7. Préavis 3/2026 – Création d'une association intercommunale enfance et jeunesse**

Mme MEIER invite M. TAVERNIER pour la commission *ad hoc* et M. BORBOEN pour la commission Gestion-Finances à donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Mme MEIER informe que, par souci de cohérence, le vote des trois préavis de ce soir sera effectué à bulletin secret.

M. MONNIN souligne que le travail effectué par les diverses commissions des 4 communes a été effectué avec une vision régionale en privilégiant le bien-être de nos concitoyens. Le but de cette nouvelle association est d'avoir une entrée unique qui permettra aux parents désireux de placer des enfants dans une crèche ou en milieu parascolaire de rentrer par cette voie pour être ensuite dirigés dans les différentes communes en fonction des places à disposition.

L'augmentation des coûts est principalement due à de nouvelles crèches, à l'exemple des « Petites Couleurs » qui intégrera le réseau, de même qu'une nouvelle structure prévue à Echandens. Il est important aussi de mentionner « Univers 1028 » dont la commune de Préverenges s'occupait mais qui fera maintenant partie de ce même réseau. Cela permettra de fournir un soutien aux adolescents. Une personne de proximité a été engagée, à même d'apporter de l'aide aux jeunes.

Certains coûts seront limités au maximum, cependant durant la phase de transition, divers postes seront des doublons, notamment au niveau de l'administration. Des choix devront être opérés. Tout le personnel des quatre communes a reçu des explications rassurantes à ce sujet.

Mme ROSE s'étonne que l'on vote à bulletin secret arguant que lors de la présentation du préavis relatif à l'échange de terrain (séance du 7.4.2025) cela n'avait pas été proposé.

Mme MEIER argumente qu'en raison de deux avis négatifs concernant les préavis 1 et 2/2026, ce mode de faire est à privilégier mais l'assemblée peut s'y opposer. Elle rappelle que selon l'article 75 du règlement communal : *la votation a lieu à bulletin secret à la demande d'un conseiller appuyé par 1/5 des membres. En cas de vote à bulletin secret, le président prend part au vote. En cas d'égalité l'objet soumis au vote est réputé refusé.*

Mme MEIER propose toutefois, pour ce préavis, de voter à main levée.

**Le préavis 3/2026 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 29 voix.**

**Il est décidé :**

- a) **D'approuver la constitution de l'Association Enfance et Jeunesse Bief-Venoge, à buts multiples, au sens des articles 112 et suivants de la Loi sur les communes**
- b) **D'accepter les statuts de l'Association Enfance et Jeunesse Bief-Venoge tels que présentés**
- c) **D'accepter que la commune de Denges y adhère**
- d) **D'autoriser la commune à sortir de l'AJEMA au 31.12.2026**
- e) **D'autoriser la commune à dénoncer la convention de l'Entente scolaire de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges et environs pour le 31.12.2026**
- f) **D'octroyer un crédit extrabudgétaire au budget 2026 de CHF 100'000.00.**

**8. Préavis 2-2026 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 8'800'000.00 TTC pour la transformation, la rénovation et la mise en conformité du collège de la Crosette**

Mme MEIER invite M. FANKHAUSER pour la commission *ad hoc* et M. BORBOEN pour la commission Gestion-Finances à donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

Avant de procéder à la lecture du document, M. FANKAUSER précise que la commission a reçu un certain nombre d'informations après la remise de leur rapport, ce qui n'était pas idéal pour l'élaboration de leur étude.

M. BORBOEN quant à lui souhaite rappeler le cadre dans lequel la commission Gestion-Finances a travaillé soulignant que la commission ne s'occupe pas uniquement des finances mais également de la gestion. L'article 93c de la loi sur les communes détaille l'attribution de ce double mandat : l'examen des comptes mais également le contrôle de la gestion de la Municipalité, à savoir la manière dont elle prépare ses dossiers, rédige ses projets et associe le législatif à ses décisions. Face à un investissement de CHF. 8'800'000.00, la commission a estimé qu'il était de son devoir de ne pas se limiter à vérifier une addition mais examiner ce que l'on achète, comment on l'achète et si c'est pour la bonne cause. C'est dans cet esprit que M. BORBOEN procède à la lecture de son rapport.

M. ROUVELET prend la parole. Son texte est reproduit ci-après dans son intégralité.

*Pour donner suite à la lecture des rapports des commissions, je me permets d'ajouter quelques mots afin de clarifier certains points. J'ai préparé un texte par souci de ne rien oublier et si vous avez des questions je serai disponible à la fin de nos interventions. Tout d'abord, nous souhaitons remercier la commission adhoc pour le travail qu'elle a réalisé et pour sa recommandation **unanime** d'accepter ce préavis. Nous remercions également la commission de gestion-finances pour son analyse et pour les remarques formulées dans son rapport. Il me semble important de rappeler le cadre dans lequel ce projet s'inscrit.*

Le périmètre de cette démarche avait déjà été défini dans le préavis 8/2023 présenté par mon prédécesseur. Ce préavis portait sur une étude technique visant la mise en conformité, l'adaptation et l'entretien du bâtiment du collège, avec la possibilité d'étudier également l'intégration de l'UAPE.

Le mandat confié à l'architecte a été établi dans ce sens et c'est dans ce cadre que j'ai poursuivi le suivi du projet après mon arrivée à la Municipalité.

L'objectif n'a jamais été de transformer le complexe scolaire en complexe sportif ni de lancer un projet d'agrandissement majeur. Une telle démarche aurait nécessité une étude de construction beaucoup plus importante et un crédit d'étude sensiblement plus élevé.

À titre de comparaison, le préavis présenté aujourd'hui pour l'étude du bâtiment UAPE s'élève à CHF 95'000, alors que le préavis 8/2023 relatif au collège se montait à CHF 81'200, montant qui comprenait déjà notamment les relevés du bâtiment et la numérisation complète des plans.

Le document intitulé « Synthèse – Projet d'entretien et d'assainissement global du Collège de Denges » a été établi afin d'apporter un éclairage complémentaire aux réflexions menées durant l'étude et de présenter les différentes variantes analysées. Le préavis soumis aujourd'hui reste toutefois le document de référence pour la décision du Conseil.

Depuis plusieurs années, la Municipalité a veillé à maintenir ce bâtiment en état de fonctionnement afin de garantir la sécurité des élèves et du corps enseignant. Des interventions régulières ont été réalisées pour permettre la poursuite de l'activité scolaire jusqu'à la fin de l'année en cours.

Toutefois, maintenir durablement l'exploitation du bâtiment dans son état actuel impliquerait des coûts d'entretien croissants ainsi que des risques de plus en plus importants que la municipalité refuse de prendre.

Les autres variantes ont été proposées par souci de comparatif avec un chiffrage selon les normes SIA 102 et la moyenne cantonale, mais l'objectif depuis le préavis de 2023 était un assainissement. Il n'était pas question d'une reconstruction, même partielle. Nous avons aussi respecté au maximum le budget annoncé dans le tableau des investissements futurs.

Concernant la salle de gym, je souhaite préciser un point important.

Le projet présenté aujourd'hui n'a pas été conçu pour créer une infrastructure sportive régionale. La salle de gymnastique reste avant tout destinée à l'usage scolaire et aux sociétés locales.

Les entraînements du DEL basket sont aujourd'hui déjà répartis dans plusieurs communes de la région et cette organisation continuera à exister.

Par ailleurs, le nouveau complexe scolaire d'Echandens comprendra une piscine ainsi qu'une salle de sport permettant d'accueillir des compétitions.

Le projet présenté pour le collège de Denges n'a donc pas pour objectif de répondre à un besoin de compétitions, mais bien d'assurer la mise en conformité et la pérennité de notre infrastructure scolaire.

Concernant l'organisation scolaire durant les travaux, la recherche de solutions pour le reclassement temporaire des élèves a effectivement été longue et complexe. Une solution a finalement pu être trouvée pour une durée de deux ans grâce à la collaboration étroite avec la nouvelle direction de l'EPSP, que je remercie ici.

La décision de prévoir un bâtiment UAPE séparé répond également à une logique de planification à long terme. Elle permet d'une part de raccourcir et simplifier les travaux du collège et d'autre part de conserver une certaine flexibilité pour l'avenir du site scolaire.

Si, dans quelques années, l'évolution démographique devait nécessiter davantage de classes, la structure actuelle permettra encore à ce moment-là d'envisager une extension du bâtiment par l'ajout d'un étage. Ceci ne serait pas possible avec l'intégration de l'UAPE.

Si le préavis est accepté, une des premières phases sera de rencontrer les différents utilisateurs des locaux comme l'EPSP mais aussi les sociétés locales. Ces échanges permettront d'adapter les aménagements intérieurs au mieux des besoins des utilisateurs et d'étudier des solutions transitoires.

*Comme l'a également relevé la commission adhoc, un autre objectif important du projet est d'éviter la démolition d'une structure existante en béton et de privilégier un assainissement énergétique et technique, limitant ainsi l'impact environnemental et les émissions de CO<sub>2</sub>.*

*Enfin, au-delà des aspects techniques et financiers, il y a une dimension essentielle à laquelle la Municipalité est particulièrement attachée, maintenir une école sûre, fonctionnelle et durable au cœur du village.*

*Un village sans école perd une partie de son âme et de sa dynamique.*

*Nous ne proposons pas un projet de prestige, mais un projet nécessaire pour maintenir une école sûre, fonctionnelle et durable au cœur du village.*

*Nous vous remercions pour votre attention et pour la réflexion que vous porterez à ce projet dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.*

M. MONNIN tient à apporter des éclaircissements sur les points suivants :

La possible expansion du nombre d'habitants de notre commune arrive à son terme. Après la réalisation des deuxièmes et troisièmes étapes du Quartier des Ochettes il n'y aura plus de terrains disponibles pour ériger de tels plans de quartier. Tenant compte des lois actuelles, le développement de la population ne va pas s'accroître.

Contrairement aux statistiques cantonales, le nombre d'élèves diminue annuellement (entre 60 et 100 élèves de moins). Ce phénomène est dû entre autres à la baisse de la natalité et aux tarifs de l'immobilier dans la région.

Concernant la nouvelle salle de gymnastique d'Echandens ainsi que le nouveau terrain de foot, la Municipalité a prévu une convention entre les deux communes permettant à chacune des communes d'utiliser conjointement les deux installations. Cette convention est à l'étude actuellement et devrait prochainement aboutir.

Il tient encore à remercier la commission Gestion-Finances qui a jugé l'investissement possible. Si ces deux préavis sont acceptés, un emprunt de plusieurs millions devra être conclu en 2027 ou 2028, bien que la Commune dispose de cash.

Dernier point important : la Municipalité a été très sensible aux problèmes d'amiante rencontrés l'an passé dans le collège de la Crosette et les événements de Crans Montana ont encore accentué cette anxiété. En aucun cas, la Municipalité ne souhaite prendre de risques. Quelle que soit la décision des membres du Conseil ce soir, le collège devra rester fermer.

A l'issue de ces prises de parole, Mme MEIER ouvre la discussion.

Plusieurs questions de la part de Mme SEBASTIANI :

- quelle sera l'économie énergétique en KWh ?
- pourquoi l'UAPE ne peut-elle pas être intégrée dans ce projet. Lorsque le Conseil avait accepté les Portakabins, le but était que l'UAPE fasse, dans le futur, partie intégrante du collège. Pourquoi ne serait-il pas possible de surélever le bâtiment pour y mettre cette unité para scolaire ?
- qu'y a-t-il de prévu pour les extérieurs qui comportent actuellement trop de goudron ?

M. ROUVELET n'a pas de données exactes quant aux économies énergétiques, mais il assure que le bâtiment sera isolé afin de ne plus être une passoire thermique. Les fenêtres seront remplacées, des panneaux solaires seront installés sur le toit générant une production solaire d'environ 150 KWh. L'eau de pluie sera également récupérée. Elle servira à l'arrosage des plantes autour du bâtiment ainsi qu'au terrain de foot synthétique qui doit lui aussi bénéficier d'un apport hydrique. Ces différentes mesures permettront par la suite d'obtenir des subventions : plus le bâtiment sera isolé, plus les subventions seront importantes.

Pour ce qui est de l'UAPE, l'objectif de rouvrir l'école le plus vite possible a prévalu. En cas de rajout d'un étage, les travaux seraient retardés d'une année. De plus, en règle générale, les locaux de l'UAPE doivent être situés au rez-de-chaussée, de même que la salle des maîtres afin de pouvoir observer les élèves dans la cour de récréation.

L'idée la plus intéressante retenue est donc celle de construire un bâtiment séparé, permettant de diminuer le temps de fermeture de l'école, de prévoir une évolution future et d'éviter un conflit avec la salle des maîtres.

Le nouveau bâtiment sera situé à l'emplacement des Portakabins actuels ce qui permettra d'avoir une place de jeux séparée pour l'UAPE.

Un terrain de basket en matière synthétique est prévu devant la cour de l'école.

M. SCHERZ exprime son inquiétude quant aux clubs sportifs. Reprenant les termes du rapport de la commission indiquant que la rénovation de la salle de gymnastique améliorera les conditions d'entraînement pour les élèves et les clubs sportifs, tout en n'étant pas adaptée à l'accueil des matchs officiels, il exprime sa crainte avec ces propos.

Il pense que les équipes seront désavantagées si elles doivent s'entraîner à Denges dans des conditions autres que celles qu'elles pourraient rencontrer dans des salles homologuées.

Il interpelle M. ROUVELET pour savoir s'il est sensible au courrier reçu de la part du président du DEL Basket.

M. ROUVELET argumente que le bâtiment a une fonction scolaire et n'est pas un centre sportif. Il est important de conserver cette attribution. Si la salle de gym devait être mise aux normes des compétitions, un rehaussement devrait être envisagé de même qu'un élargissement. Quelles que soient les solutions, cela implique une démolition de la salle actuelle engendrant des coûts supplémentaires et des délais rallongés. Il rappelle les propos de M. MONNIN évoquant la construction d'un centre sportif à Echandens comprenant une piscine et une salle de sports, pouvant être utilisées conjointement avec Denges.

Dans l'acronyme DEL il y a Denges, Echandens et Lonay, des matchs peuvent donc également se dérouler dans ces villages.

Pour M. SCHERZ il est essentiel de s'entraîner et de jouer les matchs dans la même salle.

M. ROUVELET assure être sensible aux propos du courrier du président du DEL Basket, mais estime primordial de savoir si l'on est prêt à retarder les travaux de plusieurs années et de multiplier leur coût par un facteur de 1,5 à 2.

Il est important, selon M. SCHERZ, d'avoir une vision sur cinquante ans.

M. MONNIN renchérit qu'en terme de développement, la Municipalité a bien eu une vision sur cinquante ans. De nouvelles classes ne sont pas nécessaires actuellement. Dans le futur, au cas où le nombre d'élèves augmenterait il serait possible d'ériger un étage de plus.

Mme ESPANA veut savoir si le potentiel d'agrandissement du collège se limite uniquement à un étage supplémentaire. Quelles sont les contraintes qui peuvent freiner un agrandissement plus important ?

La structure du bâtiment justifie M. ROUVELET.

S'il comprend bien les arguments percutants de la commission Gestion-Finances et de la Municipalité M. D'ETERNOD pense que la différence de point de vue réside dans une question d'ambition qui lui paraît plus grande au niveau sportif en comparaison à une urgence de travaux et de respect de budget. Il demande à la Municipalité si elle a eu cette réflexion d'ambition et quels ont été les éléments qui ont prévalu dans leur choix de rénovation.

M. ROUVELET argumente que c'est un mandat d'assainissement, tel que voté dans le préavis 2023, qui a été confié à l'architecte. Il n'a jamais été question de refaire toute la salle de gym pour y prévoir des compétitions. Il assure être tout à fait d'accord avec les arguments soulevés au niveau sportif, mais estime qu'il aurait été utile d'évoquer ces éléments en 2023 déjà et non pas aujourd'hui.

M. D'ETERNOD poursuit en questionnant la Municipalité si son attitude pouvait être différente dans le cas où l'on déciderait de revoir tout le dossier, à savoir l'étude d'une perspective plus large.

Dans l'hypothèse où tout le projet doit être revu réplique M. ROUVELET, il faudra deux ans pour réaliser un préavis d'étude, faire des appels d'offre car il y a des risques de devoir demander des offres publiques internationales, ce qui représenterait une complication pour un suivi à long terme.

Mme MAHIEU veut savoir si l'école devra rester fermée.

Affirmation de M. ROUVELET tout en précisant que pendant les recherches de solutions de reclassement des élèves de Denges, un arrangement a été trouvé pour deux ans mais sans savoir si une prolongation était possible. Une solution pourrait être l'installation de Portakabins provisoires pendant la durée des travaux, sachant que les Portakabins actuels de l'UAPE ont représenté un coût de CHF 450'000.00, ce qui pourrait totaliser plus de 1Mio pour le collège car il n'est pas garanti que les EPSP auront encore de la place pour les enfants de Denges. Il relève avoir entendu, selon lui le pire dans tout ce projet, que si les enfants de Denges étaient déclassés dans d'autres villages, ce fait ne serait pas grave, car il n'y aurait plus besoin d'avoir un collège à Denges.

Serait-il possible, questionne Mme SEBASTIANI, de faire la rénovation du collège et de prévoir un projet différent pour la salle de gym ?

M. ROUVELET spécifie que la présence d'amiante générera des travaux de désamiantage. Toutefois le problème des dimensions de la salle de gym pour l'adapter à des compétitions, sera toujours présent. Deux projets séparés représentent des travaux lourds, prenant du temps et il lui paraît difficile d'enclasser des élèves avec un gros chantier voisin comportant de nombreux risques.

M. BORBOEN prend la parole, non pas en qualité de président de la commission Gestion-Finances, mais en tant que conseiller communal. Il revient sur le titre du préavis 8/2023 arguant qu'il ne s'agissait pas seulement d'une mise en conformité, mais également d'une adaptation.

La commune devra s'endetter de plusieurs millions pour une rénovation basée, selon lui, sur beaucoup de suppositions. Il met en avant le fait qu'une fois encore Denges devra dépendre des autres communes pour bénéficier de leurs infrastructures : salle de basket, terrain de foot, organisation du loto. Cette situation a assez duré. Il faut maintenant du concret.

De plus mettre en avant la situation d'urgence alors qu'elle a été évoquée en 2023 ne lui paraît pas réaliste. L'école a été fermée avant que le Conseil Communal ne se soit prononcé sur le préavis, ce qui le met devant le fait accompli. Les parents sont inquiets. Il juge le préavis lacunaire et manquant d'informations précises.

M. MONNIN souligne que l'accueil des élèves et de l'UAPE tel que le préavis le prévoit résout la problématique sans devoir compter sur les autres communes. La rénovation du collège avec des classes en suffisance (y compris possibilité d'augmenter la capacité), la construction d'un bâtiment pour l'UAPE permettant d'accueillir jusqu'à 72 enfants (48 actuellement) répond aux besoins du village.

Il admet les remarques relatives à la salle de gym devant être adaptée pour le DEL Basket mais répète que tout a été pensé pour le bien des élèves et du parascolaire.

Mme JAQUIER souhaite obtenir des précisions sur divers points :

Le crédit d'étude du préavis 8/2023 concerne une étude technique soumise aux règles des marchés publics avec un seuil pour les services sous les CHF 150'000.00. La procédure peut donc être faite de gré à gré. Sur quelle base la municipalité a-t-elle adjugé la suite de l'étude des divers mandataires ?

Intégration UAPE : une extension horizontale du collège est aussi possible. Cette option permettrait de ne construire qu'une seule cuisine, de créer des synergies et de réduire le budget. Elle offrirait peut-être ainsi davantage d'espaces polyvalents utilisables par les associations.

Durée des études : concernant cette durée, l'architecte, si le même est adjudgé, connaît déjà le contexte et pourra réétudier et affiner plus rapidement et efficacement les diverses variantes.

Appel d'offre international : il est peu probable que des mandataires internationaux répondent, car le budget global est trop petit, et les documents à élaborer sont identiques pour toutes les procédures.

M. ROUVELET spécifie : il n'y a pas d'adjudications faites à ce jour. Tous les postes au-delà des montants gré à gré feront l'objet d'un appel d'offres. La possibilité de faire une extension pour l'UAPE est proposée dans le préavis avec un nouvel édifice relié au collège par une passerelle permettant ainsi de conserver le chemin qui va à la fontaine des Marais.

Pour ce qui est d'une seule cuisine commune, cette solution n'est pas idéale car elle sera utilisée par l'UAPE et donc difficilement accessible pour les sociétés locales.

Après discussion avec l'architecte, ce dernier confirme qu'il y a entre deux et trois ans d'étude pour tout refaire avec intégration d'une salle de gym aux normes souhaitées.

Mme JAQUIER s'enquiert encore de la base sur laquelle le bureau d'architecture a été mandaté.

Explications de M. ROUVELET : c'est à la suite d'un appel d'offres, lors du préavis 8/2023, que le bureau d'architecture MASINI Studio à Lussy-sur-Morges a été choisi et mandaté pour l'étude d'assainissement du collège. C'est ce même bureau qui a procédé à la rénovation de la voirie.

M. CHRISTEN se réfère aux propos du président de la commission Gestion-Finances et a le sentiment que les discussions s'enlisent. Puisque les informations sont disponibles, pourquoi faudrait-il deux à trois ans pour refaire un préavis ? Après avoir utilisé les ressources existantes et obtenu les informations complémentaires auprès de l'architecte, il préconise d'établir un nouveau préavis à présenter lors de la prochaine séance du Conseil.

M. ROUVELET doute qu'une nouvelle étude puisse être faite pour le prochain Conseil prévu le 8 juin 2026.

M. D'ETERNOD cherche à trouver le dénominateur commun dans cette affaire. Il peut y avoir des divergences sur des détails, mais la plus grande divergence reste celle de la salle de gym. Ne serait-il pas envisageable de conserver tout le travail accompli et de voir comment modifier, ajuster, quitte à se priver d'une salle de gym un peu plus longtemps ? Le but étant d'avoir des installations ayant une ambition de cinquante ans, sans pénaliser la rénovation du collège.

M. ROUVELET doute également qu'il sera possible d'enclasser les enfants s'il y a un gros chantier affectant la salle de gym. Même si les travaux devaient être terminés plus tôt, une rentrée scolaire n'a jamais lieu en cours d'année.

Mme ESPANA appuie les propos de M. D'ETERNOD relevant la notion d'urgence mise en avant par la Municipalité avec toutefois une volonté de raccourcir les travaux. Elle pense judicieux de travailler sur une seconde hypothèse qui intégrerait un agrandissement de la salle de gym, quand bien même le délai se rallongerait d'une année. Elle estime que la Municipalité met une certaine pression au Conseil prétextant que si le préavis est refusé, il faudra dix ans de plus.

M. ROUVELET dément avoir parlé de dix ans et concède que cette demande justifie un nouveau mandat à un bureau d'architecture. Il craint que cela ne puisse se réaliser en moins de six mois.

Un an de plus est un délai qui ne devrait pas poser un gros problème pense Mme ESPANA ce qui permettrait d'obtenir une étude qui remplit toutes les attentes.

M. ROUVELET argumente qu'un nouveau préavis intégrant une salle de gym pour faire des compétitions aura un impact financier de quelques millions de plus.

Mme ESPANA note que les infrastructures sportives manquent globalement dans la région et le Canton. Reprenant les propos de M. BORBOEN elle renchérit que notre commune est toujours en train d'attendre que les autres les fassent. Nous pouvons être fiers de notre société DEL Basket. Ne pas prendre en compte les besoins d'une société locale est vraiment problématique.

Dans une année ou deux relève M. ROUVELET, notre commune héritera d'un terrain de foot d'une grande surface. Pourquoi ne pas discuter avec d'autres entités de la région pour faire quelque chose ensemble ?

M. BORBOEN remercie pour le soutien au DEL Basket, club auquel il est attaché car son père en a été le président durant trente-quatre ans. Cependant il ne s'agit pas que de ce club, mais aussi des autres sociétés locales dont quelques représentants sont présents ce soir pour appuyer l'importance de cette rénovation et le développement de la salle de gym.

La création d'une nouvelle salle de gym sur l'ancien terrain de foot représente un coût de 6 Mio. Qui financera cette salle ? Echandens qui vient de voter un crédit de 42 Mio ? Préverenges ? Denges parle d'engager des frais de 8,8 Mio pour l'assainissement du collège + 3,7 Mio, au total 12,5 Mio. Et si l'on rajoute 6 Mio pour une nouvelle salle, cela représente un montant global de 18,5 Mio.

Il juge déplacé de lancer des suggestions visant à faire des projets communs entre plusieurs communes.

Plus personne ne sollicitant la parole, Mme MEIER propose de passer au vote en rappelant les principes du vote à bulletin secret.

8 conseillers appuient la demande de M. SCHERZ de voter à bulletin secret.

30 bulletins sont délivrés et 30 bulletins sont sortis de l'urne.

**Le préavis 2/2024 tel que présenté par la Municipalité est refusé par**

**22 NON**

**6 OUI**

**2 BLANCS**

**9. Préavis 1-2026 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 95'000.00 pour un contrat d'étude de construction d'un bâtiment de l'UAPE**

Mme MEIER prie M. BORBOEN pour la commission Gestion-Finances de donner lecture de son rapport avec les conclusions.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Mme MEIER propose de passer au vote à main levée.

**Le préavis 1/2026 tel que présenté par la Municipalité est refusé par**

**23 NON**

**6 abstentions**

**10. Propositions individuelles**

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au bureau.

**11. Divers**

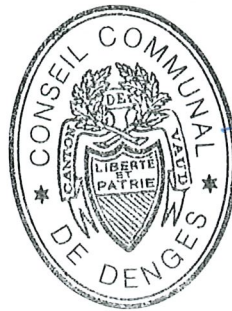
Aucune prise de parole n'est requise

La parole n'étant plus demandée, Mme MEIER clôt la séance à 21.49h en remerciant les personnes présentes pour leur participation.

La Présidente



N. Meier



La Secrétaire



F. Palpacuer